

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 039-243900420-20250707-102_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 07 juillet 2025

Date de convocation

25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 07 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chatelay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Décision modificative n°1 budget 04000 – Exercice 2025 N°102/2025

Présents

Nombre de membres

40

Présents

37

Représentés

1

Excusés

2

Votants

38

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Desarbres, M. Besia (procuration à M. Bigueur).

Absents M. Baton.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif en date du 3 avril 2025,

Considérant les évolutions des besoins au cours de l'exercice budgétaire 2025,

Le Président propose au Conseil communautaire les modifications budgétaires suivantes :

Cette décision modificative porte uniquement sur le budget communautaire,

BUDGET COMMUNAUTAIRE					
Section	Ecritures	CHAPITRE	Compte	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1	65	65736211	42 300,00 €	
Fonctionnement	1	012	64131	- 25 000,00 €	
Fonctionnement	1	011	6228	- 17 300,00 €	
Total				- €	- €

L'inscription de 42 300€ en dépenses au compte 65736211 « Versement de subvention au budget annexe » permettra d'équilibrer le budget annexe de l'office de tourisme.

L'équilibre de cette DM est permis par la réduction des dépenses inscrites dans le budget annexe de l'OT (dépenses salariales et dépenses liées aux prestations de service extérieur).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les inscriptions et l'équilibre de la présente décision modificative du budget communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Gérard Poulin
Secrétaire de séance

